

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA GUADELOUPE DU 16 SEPTEMBRE 2026****DELIBERATION N°2026/1609-09**

**Objet : MISE EN PLACE DU GROUPEMENT SANTE SECURITE EN SERVICE ET
AJUSTEMENT DES EMPLOIS NECESSAIRES A SA MISE EN ŒUVRE
(SUPPRESSION, CREATION, FAISANT FONCTION)**

L'an deux mille vingt-six et le 16 septembre à 11h, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe s'est réuni à la Direction du SDIS de la Guadeloupe sise 10 rue Georges BIRAS, Parc d'Activités « la Providence », ZAC de Dothémare – 97139 Les Abymes, et simultanément par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Henry ANGELIQUE, Président du Conseil d'Administration, par suite de sa convocation en date du 08 septembre 2026 envoyée aux membres de cette instance, au vu de l'urgence, par courriel le 11 septembre 2026.

Bureau du Conseil d'Administration du SDIS Séance du 16 septembre 2026 <u>Liste des présents</u>			
<u>Membres du Bureau du CASDIS</u>			
Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
ANGELIQUE	Henry	Président du CASDIS	Présentiel
THOMAS	Fabienne	1 ^{ère} vice-présidente	Visioconférence
THEOBALD-PONCHATEAU	Marie-Yveline	3 ^{ème} vice-présidente	Visioconférence
<u>Liste des personnes invitées par le Président du Conseil d'Administration à assister à la séance du Bureau</u>			
Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
C.G MONTGENIE	Sylvain	DD SIS	Présentiel
COL LEROY	Guillaume	DDA	Présentiel
ZORA	Christen	Cheffe du GRH	Présentiel
LCL BRUDEY	Guillaume	Chef du GTO	Présentiel
COLLIDOR	Nadia	Cheffe du SCP	Présentiel

Secrétaire de séance : Madame Fabienne THOMAS, 1^{ère} vice-présidente

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe,

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20260916-20261609-09-DE
Date de réception préfecture : 12/10/2026

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la délibération du CASDIS n°2026/1305-08 portant modification de l'organigramme du SDIS 971 – Sous-directions – et création d'emplois du 13 mai 2026,

Considérant que la création du groupement Santé, Sécurité en Service (GSSS), directement rattaché au binôme Directeur/Directeur adjoint a pour objet de renforcer le pilotage des politiques de prévention, de santé au travail, et de qualité de vie et des conditions de travail, qui constituent un axe majeur de la politique des ressources humaines de l'établissement, tout en maintenant une organisation adaptée aux besoins du SDIS et mise en œuvre à effectif constant,

Considérant qu'il ressort des dispositions de l'article L313-1 du Code Général de la fonction publique, que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant qu'en application de l'article L.542-2 du même code, toute suppression d'un emploi relevant de la fonction publique territoriale est subordonnée à l'avis préalable du Comité Social Territorial, rendu sur la base d'un rapport présenté par l'établissement,

Considérant que le poste de Chef du service Qualité de Vie en Service est un emploi permanent nécessaire à la mise en œuvre des missions relevant de la santé, de la sécurité en service et de la qualité de vie et des conditions de travail,

Considérant la nécessité pour l'établissement de poursuivre une démarche de simplification organisationnelle et hiérarchique, visant à adapter les niveaux d'encadrement aux besoins réels des unités de travail, et à éviter la superposition de niveaux hiérarchiques intermédiaires ne répondant pas aux nécessités de fonctionnement du service,

Considérant que cette évolution conduit à la suppression du poste d'adjoint au chef du service Qualité de Vie en Service actuellement occupé par l'agent proposé pour assurer les fonctions de chef de service, mais également à celle du Chef du service Inspection SST,

Considérant l'intérêt pour l'établissement de valoriser les compétences internes, et que l'agent concerné, Madame Cinthia BARLAGNE, dispose de l'expérience, de la connaissance des dossiers et des compétences nécessaires pour assurer les missions de chef de service,

Considérant que cette mise en fonction sur le poste de Chef du service Qualité de Vie en Service ne vaut pas nomination dans le grade de calibrage du poste, mais répond aux besoins de l'établissement dans l'attente d'une mise en conformité ultérieure dans le respect des règles statutaires et des lignes directrices de gestion,

Considérant que le Comité social territorial a ainsi été saisi de l'évolution organisationnelle proposée, portant création du groupement Santé, Sécurité en Service (GSSS) et ajustement des emplois nécessaires à sa mise en œuvre ;

Vu le rapport de présentation de cette affaire annexé à la présente délibération,

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial lors de sa séance du 16 septembre 2026 tenue en amont du présent Bureau,

Vu le tableau des effectifs des emplois permanents,

Sur le rapport du Président,

APRES EN AVOIR DEBATTU ET DELIBERE

Article 1 : Adopte l'organigramme du Groupement Santé, Sécurité en Service (GSSS) annexé à la présente délibération.

Article 2 : En déclinaison de cette évolution d'organisation, les emplois permanents à temps complet qui suivent et relevant des grades indiqués sont supprimés à compter de la date exécutoire de la présente délibération :

- Un(e) (1) Chef du service Inspection en santé sécurité au travail : *Attaché ; Rédacteur principal 1ère cl ; Ingénieur ; Technicien principal 1ère cl ;*
- Un(e) (1) Adjoint au chef de service qualité de vie en service : *Rédacteur principal 1ère cl ; Rédacteur principal 2ème cl ; Rédacteur ; Technicien principal 1ère cl ; Technicien principal 2ème cl ; Technicien ;*
- Un(e) (1) Agent du service QVS : *Adjudant SPP.*

Article 3 : En déclinaison de cette évolution d'organisation, les emplois permanents à temps complet qui suivent et relevant des grades indiqués sont créés à compter de la date exécutoire de la présente délibération :

- Un(e) (1) Chef du groupement Santé sécurité en service (GSSS) : *Commandant SPP ; Ingénieur principal ; Ingénieur ; Attaché principal ; Attaché.*
- Un(e) (1) Responsable de la mission Inspection Santé sécurité au travail : *Ingénieur ; Technicien principal 1ère cl ; Attaché ; Rédacteur principal 1ère cl*
- Un(e) (1) Chargé de prévention sensibilisation et communication SST : *Rédacteur ; Adjoint administratif principal 1ère cl ; Adjudant SPP ; Sergent SPP.*
- Un(e) (1) Gestionnaire de dossiers santé au travail et maintien dans l'emploi : *Adjoint administratif principal 1cl ; Adjoint administratif principal 2cl.*

Article 4 : Autorise la mise en fonction de Madame Cinthia BARLAGNE, titulaire du grade de Rédacteur principal 2ème cl, sur le poste permanent à temps complet vacant de Chef du service Qualité de vie en service ^{H/F} relevant des grades de : Attaché ; Rédacteur principal 1ère cl ; Ingénieur ; Technicien principal 1ère cl ; Capitaine SPP ; Lieutenant hors cl SPP.

Modifie en conséquence le tableau des emplois permanents ouverts aux PATS par l'intégration de la création suivante :

Fonction	Filière	Catégorie	Grades cibles
Chef du service Qualité de vie en service	<i>Administrative</i>	<i>Faisant fonction</i>	<i>Rédacteur principal 2ème cl</i>

Précise à ce titre que la présente disposition a une vocation non pérenne. Elle implique à terme une action de mise en conformité du grade de l'agent avec l'emploi, ou à défaut, à rétablir une affectation conforme au statut.

L'exercice du « faisant fonction » porte absence d'effet statutaire pour l'intéressée. Ainsi, il ne vaut ni nomination, ni promotion et n'ouvre en lui-même aucun droit automatique à avancement ou titularisation dans le grade correspondant au poste. Toute évolution de carrière ou tout avancement éventuel de l'agent sera examiné avec une attention particulière induite à sa situation individuelle de « faisant fonction », mais dans le respect strict des principes généraux de la fonction publique, des conditions statutaires et des lignes directrices de gestion

Article 5 : Le tableau des effectifs des emplois permanents se verra ainsi modifié.

Article 6 : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au chapitre 012 du budget du SDIS de la Guadeloupe.

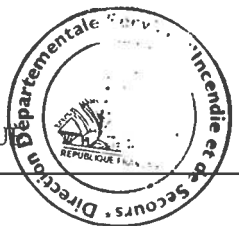
Article 7 : Monsieur le Président du Conseil d'Administration, le Payeur Départemental, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Guadeloupe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et publiée au recueil des actes administratifs du SDIS de la Guadeloupe et sur le site internet du SDIS 971.

Article 8 : Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, le tribunal administratif de la Guadeloupe peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication ; le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

VOTE DU BUREAU DU CASDIS	
En exercice	05
Présents	03
Votants	03
RESULTAT DE VOTE	
Voix pour	03
Voix contre	00
Abstention	00

Le Président du Conseil d'Administration


Henry ANGELIQUE



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Publié le :

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20260916-20261609-09-DE
Date de réception préfecture : 12/10/2026

Groupement Ressources Humaines (GRH)

Affaire suivie par Christen ZORA, Cheffe du GRH

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Séance du 16 septembre 2026

Affaire N°9 : Mise en place du Groupement Santé sécurité en service (GSSS) et ajustement des emplois nécessaires à sa mise en œuvre

Références juridiques :

- Code général des collectivités territoriales

Annexes :

- ✓ Organigramme antérieur et proposition d'organigramme futur
- ✓ Fiches/profils de postes : PP 2026, F00026, F00027, F00033/ET, F00121/ET

I – Exposé des faits :

Le présent rapport a pour objet de présenter au Comité Social Territorial le projet de réorganisation des missions de santé, de sécurité en service et de qualité de vie en service du SDIS 971.

Cette évolution vise à adapter l'organisation aux enjeux actuels de prévention des risques professionnels, de santé au travail, de qualité de vie en service et de maîtrise des risques, tout en maintenant une organisation proportionnée aux besoins de l'établissement et réalisée à effectif constant.

II – Eléments d'appréciation :

Les évolutions réglementaires intervenues ces dernières années ont renforcé les obligations de l'employeur public en matière de santé et sécurité au travail, de prévention des risques professionnels, de maintien dans l'emploi et de qualité de vie et des conditions de travail.

Parallèlement, le développement des démarches de prévention, l'exigence attendue en matière de structuration du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP), l'impératif suivi de l'accidentologie ainsi que la prévention de la désinsertion professionnelle, au travers notamment les enjeux de maintien et de retour à l'emploi, nécessitent un pilotage plus structuré et davantage transversal de la fonction SSS.

Afin de répondre à ces enjeux, il est proposé de faire évoluer l'organisation actuelle du service qualité de vie en service (QVS), rattaché à la sous-direction de la Santé, en créant un Groupement Santé, Sécurité en Service (SSS), directement rattaché au binôme Directeur/Directeur adjoint.

➤ Les objectifs de la réorganisation

Cette évolution poursuit plusieurs objectifs :

- Renforcer le pilotage stratégique des politiques de santé, de sécurité en service et de qualité de vie en service ;
- Distinguer les fonctions de pilotage, de mise en œuvre opérationnelle et de contrôle ;
- Développer une culture de prévention commune à l'ensemble des personnels ;
- Améliorer le suivi des risques professionnels, des accidents de service et des plans d'actions ;
- Renforcer la prévention de la désinsertion professionnelle, le maintien et le retour dans l'emploi ;
- Garantir une organisation évolutive et progressive, d'abord à effectif constant, adaptée à la taille du SDIS.

➤ L'organisation proposée

Le Groupement Santé, Sécurité en Service pourrait être organisé autour de trois composantes complémentaires.

- **Le chef de groupement** : son rôle sera d'assurer le pilotage stratégique intermédiaire de la santé, de sécurité en service et de qualité de vie en service ; de conseiller la Direction, de coordonner les différents acteurs, piloter les indicateurs stratégiques intermédiaires et représenter l'établissement auprès des partenaires institutionnels.
- **Le service Qualité de Vie en Service** : il mettra en œuvre les orientations définies par le groupement, accompagnera les services dans la prévention des risques professionnels, animera le réseau des assistants de prévention, pilotera le DUERP, coordonnera les démarches de qualité de vie en service et développera les actions de sensibilisation.
- **La mission Inspection** : en l'état de l'organisation, il est proposé de doter la fonction inspection d'un effectif d'un équivalent temps plein (1 ETP). Ce choix s'inscrit dans une réorganisation conduite à effectif constant et répond à la volonté de dimensionner les moyens au plus près des besoins identifiés.

En effet, à ce stade, la volumétrie des inspections, audits, contrôles et enquêtes administratives demeure difficile à apprécier, dans la mesure où ces activités accompagneront le déploiement progressif de la politique de santé, sécurité en service. Il apparaît ainsi prématuré de constituer une équipe dédiée dont l'activité ne pourrait, à ce jour, être objectivement calibrée.

Par ailleurs, le Groupement Santé, Sécurité en Service est appelé à structurer progressivement ses différents champs d'intervention. Si les missions fondamentales de prévention des risques professionnels, de pilotage du DUERP, d'accidentologie, de maintien dans l'emploi et de qualité de vie en service sont désormais identifiées, d'autres domaines, tels que la prévention des risques psychosociaux, le soutien psychologique, l'accompagnement social des agents ou encore la prévention de l'usure professionnelle, ont vocation à être développés progressivement. Dans ce contexte, consacrer un équivalent temps plein à la mission d'inspection apparaît cohérent avec le niveau de maturité actuel de l'organisation et avec le développement progressif de ses activités.

Il est donc proposé de créer une Mission Inspection, placée sous la responsabilité d'un responsable de mission directement rattaché au chef du Groupement Santé, Sécurité en Service. Ce positionnement garantit l'indépendance fonctionnelle de l'inspection, tout en assurant une organisation adaptée aux ressources disponibles et suffisamment souple pour évoluer en fonction des besoins futurs de l'établissement.

➤ Les principales évolutions

- Création d'un Groupement Santé, Sécurité en Service ;
- Rattachement direct du groupement au Directeur afin de renforcer son caractère transversal ;
- Création d'une Mission Inspection indépendante du service Qualité de Vie en Service ;
- Suppression du poste d'adjoint au chef du service QVS, dont les missions sont désormais intégrées au poste de chef de service ;
- Création d'un poste de gestionnaire de dossiers, emploi tremplin, devant notamment permettre d'analyser pleinement la possibilité de pérenniser le reclassement d'un agent, actuellement en surnombre dans le service, tout en répondant aux besoins administratifs du service ;
- Réaffirmation d'un emploi tremplin de chargé de prévention, destiné à accueillir notamment des sapeurs-pompiers professionnels dans le cadre d'un maintien ou d'un retour dans l'emploi, à l'instar de ce qui est représenté aujourd'hui par l'affectation d'un SPP inapte situation de maintien dans l'emploi.

- La suppression du poste d'adjoint au chef du service QVS ;
- La réutilisation du matricule correspondant pour créer un poste de gestionnaire de dossiers ;
- Le remplacement du départ à la retraite du chef du service QVS par la création d'un poste de responsable de la mission Inspection et la suppression du poste de Chef du service Inspection SST ;
- Le positionnement, à titre transitoire, du titulaire actuel du poste d'adjoint en qualité de faisant fonction de chef du service QVS, dans l'attente d'une mise en adéquation entre le grade détenu et les responsabilités exercées.
- La stabilisation et le confortement d'un agent sur un poste au périmètre clarifié.

- **Un chef de groupement GSSS : *Attaché, Attaché principal, Ingénieur, Ingénieur principal, Commandant SPP***

- **Un chef de service QVS : Rédacteur principal 1cl ; Attaché ; Technicien principal 1cl ; Ingénieur ; Lieutenant 1cl SPP ; Lieutenant hors classe SPP ; Capitaine SPP ; Rédacteur principal 2ème cl (faisant-fonction)**

Accusé de réception en préfecture
77-201710042065016200610200
Date de réception préfecture : 12/10/2016

attaché au poste, selon les perspectives statutaires ou les modalités de recrutement qui pourront être retenues.

L'affectation d'un agent faisant fonction est possible dès lors que l'établissement encadre ce positionnement.

- **Un responsable de la mission inspection SST : *Rédacteur principal 1cl ; Attaché ; Technicien principal 1cl ; Ingénieur***

Le calibrage du poste est volontairement ouvert aux filières administrative et technique afin de permettre le recrutement d'un profil disposant des compétences nécessaires à l'exercice des missions d'inspection en santé et sécurité au travail, ainsi qu'à la conduite d'enquêtes administratives, d'audits, d'analyses organisationnelles et de missions d'évaluation. Cette polyvalence requiert des compétences à la fois techniques, réglementaires, méthodologiques et rédactionnelles.

La création de cette mission peut être mise en œuvre dès l'exercice 2026, sans incidence sur la masse salariale, grâce au redéploiement des crédits libérés par le départ à la retraite, au 1er septembre 2026, de l'actuel lieutenant hors classe SPP, chef du service Qualité de vie au travail. Cette évolution s'inscrit ainsi dans une logique de réorganisation à effectif et enveloppe budgétaire constants.

- **Un gestionnaire de dossiers santé au travail et maintien dans l'emploi : *Adjoint administratif principal 2cl ; Adjoint administratif principal 1cl***

Le calibrage est établi en cohérence avec le niveau de fonction "exécution supérieure" et en cohérence avec l'emploi-type de rattachement.

- **Un chargé de prévention, sensibilisation et communication SST : *Adjoint administratif principal 1cl ; Rédacteur ; Sergent SPP ; Adjudant SPP.***

Le calibrage est établi en cohérence avec le niveau de fonction "application" et avec l'emploi-type de rattachement. L'ouverture aux cadres d'emplois de la filière SPP constitue une plus-value permettant de mobiliser une connaissance opérationnelle des activités du SDIS.

Elle répond également à la volonté de développer des emplois tremplins, destinés à accueillir des sapeurs-pompiers professionnels, notamment, dans le cadre d'un maintien ou d'un retour dans l'emploi. Ces emplois offrent un support d'évolution professionnelle compatible avec les aptitudes de l'agent, favorisent le développement de nouvelles compétences et contribuent à sécuriser les parcours professionnels, tout en répondant aux besoins de l'établissement.

Cette logique d'ouverture est également retenue pour l'emploi de gestionnaire de dossiers du groupement puisque les missions et le niveau de responsabilité le permettent.

➤ **Les bénéfices attendus**

Cette nouvelle organisation permettra de :

- ✓ Renforcer l'opérationnalité du pilotage de la politique de santé et sécurité en service ;
- ✓ Clarifier les responsabilités de chaque acteur ;
- ✓ Distinguer les missions de conseil, d'accompagnement et de contrôle ;
- ✓ Développer une culture de prévention partagée ;
- ✓ Améliorer le suivi des accidents de service, des inspections et des plans d'actions ;
- ✓ Disposer d'indicateurs consolidés facilitant le pilotage stratégique par la Direction.

Cette nouvelle organisation dans sa première phase, ici proposée, couvre déjà de nombreux champs du périmètre de la santé sécurité en service et de la qualité de vie au travail.

L'analyse matricielle ci-après détaillée en donne l'illustration. Pour ce faire, elle s'appuie sur l'intégralité d'un périmètre de compétences défini pour les domaines SSS et QVS. Elle confronte chaque activité du contenu réel des fiches de poste vis-à-vis des nécessités organisationnelles.

Domaine / activité	Chef de groupement SSS	Chef du service QVS (F00026)	Chargé prévention / com. (F00121/ET)	Gestionnaire administratif (F00033/ET)	Resp. mission Inspection (F00027)
1. Gouvernance, stratégie et pilotage					
Élaboration de la politique SSS	Pilote	Contribue direct.	Non couvert	Non couvert	Participe occ.
Pilotage des plans d'actions	Participe occ.	Pilote	Contribue direct.	Participe occ.	Participe occ.
Définition des indicateurs	Participe occ.	Contribue direct.	Contribue direct.	Participe occ.	Pilote
Veille réglementaire	Participe occ.	Contribue direct.	Participe occ.	Non couvert	Pilote
Dialogue social (F3SCT)	Pilote	Pilote	Participe occ.	Contribue direct.	Participe occ.
Partenariats institutionnels	Pilote	Contribue direct.	Participe occ.	Participe occ.	Contribue direct.
2. Prévention des risques professionnels					
DUERP	Participe occ.	Pilote	Contribue direct.	Non couvert	Participe occ.
Évaluation des risques	Participe occ.	Pilote	Contribue direct.	Non couvert	Participe occ.
Réseau des assistants de prévention	Non couvert	Pilote	Non couvert	Contribue direct.	Non couvert
Formation SST	Non couvert	Pilote	Non couvert	Non couvert	Non couvert
Communication prévention	Participe occ.	Contribue direct.	Pilote	Non couvert	Non couvert
Culture prévention	Participe occ.	Contribue direct.	Pilote	Non couvert	Non couvert
3. Santé au travail et parcours professionnels					
Coordination médecine du travail	Non couvert	Pilote	Non couvert	Contribue direct.	Non couvert
Visites médicales	Non couvert	Non couvert	Non couvert	Pilote	Non couvert
Maintien / retour dans l'emploi	Participe occ.	Pilote	Participe occ.	Contribue direct.	Non couvert
Handicap / FIPHFP	Participe occ.	Pilote	Non couvert	Contribue direct.	Non couvert
Reclassements / aménagements	Non couvert	Pilote	Non couvert	Contribue direct.	Non couvert
4. Qualité de vie et conditions de travail					
Démarche QVCT — gouvernance	Pilote	Non couvert	Non couvert	Non couvert	Non couvert
Démarche QVCT — mise en œuvre	Non couvert	Non couvert	Contribue direct.	Non couvert	Non couvert
Prévention des RPS	Participe occ.	Non couvert	Participe occ.	Non couvert	Non couvert
Prévention de l'usure professionnelle	Non couvert	Non couvert	Non couvert	Non couvert	Non couvert
Santé mentale au travail	Non couvert	Non couvert	Non couvert	Non couvert	Non couvert
Accompagnement des transformations	Participe occ.	Non couvert	Non couvert	Non couvert	Non couvert
5. Analyse, contrôle et amélioration continue					
Accidentologie	Non couvert	Contribue direct.	Pilote	Non couvert	Non couvert
Statistiques	Non couvert	Contribue direct.	Pilote	Non couvert	Contribue direct.
Retour d'expérience	Non couvert	Non couvert	Contribue direct.	Non couvert	Contribue direct.
Inspection	Participe occ.	Non couvert	Non couvert	Non couvert	Pilote
Audits	Participe occ.	Non couvert	Non couvert	Non couvert	Pilote
Contrôles réglementaires	Participe occ.	Non couvert	Non couvert	Non couvert	Pilote
Enquêtes administratives	Participe occ.	Non couvert	Non couvert	Non couvert	Pilote
6. Accompagnement des agents					
Soutien psychologique	Non couvert	Non couvert	Non couvert	Non couvert	Non couvert
Accompagnement social	Non couvert	Non couvert	Non couvert	Non couvert	Non couvert
Orientation vers les partenaires	Non couvert	Participe occ.	Non couvert	Non couvert	Non couvert
Information des agents	Non couvert	Contribue direct.	Pilote	Non couvert	Non couvert
7. Développement et innovation					
Observatoire social	Non couvert	Non couvert	Non couvert	Non couvert	Non couvert
Baromètre QVCT	Non couvert	Non couvert	Participe occ.	Non couvert	Non couvert
Nouveaux outils et indicateurs	Participe occ.	Contribue direct.	Contribue direct.	Non couvert	Contribue direct.
Veille prospective	Non couvert	Non couvert	Non couvert	Non couvert	Non couvert

Légende : **Pilote** = responsabilité et décision **Contribue directement** = activité réalisée régulièrement **Participe occ.** = implication ponctuelle **Non couvert** = aucune fiche actuelle ne porte cette activité (piste d'évolution)

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20260916-20261609-09-DE
Date de réception préfecture : 12/10/2026

Cette analyse matricielle laisse apparaître une organisation évolutive permettant de couvrir progressivement l'ensemble des champs SSS-QVS.

Alors, la création du Groupement Santé, Sécurité en Service constitue une première étape dans la structuration de la politique de santé et de sécurité en service du SDIS 971. Elle permet de renforcer le pilotage, la coordination et la mise en œuvre des actions prioritaires tout en posant les bases d'une organisation appelée à évoluer en fonction des besoins de l'établissement.

Si les domaines relatifs à la prévention des risques professionnels, au DUERP, à l'accidentologie, à la prévention de la désinsertion professionnelle, au maintien dans l'emploi, à la qualité de vie en service et à l'inspection apparaissent désormais mieux structurés avec ce projet de réorganisation, plusieurs champs resteront tout de même à développer progressivement.

Il s'agit notamment de :

- La prévention des risques psychosociaux (RPS) ;
- Le renforcement des dispositifs d'accompagnement psychologique des agents confrontés à des événements potentiellement traumatisants ou à des situations de souffrance au travail ;
- Le développement de l'accompagnement social des agents, en articulation avec les partenaires compétents, afin de mieux prendre en compte les difficultés sociales susceptibles d'avoir un impact sur la santé, le maintien dans l'emploi ou les conditions d'exercice des missions ;
- La prévention de l'usure professionnelle et de l'accompagnement des parcours professionnels tout au long de la carrière et à la fin de la carrière ;
- L'observation des conditions de travail, de la charge de travail et de leurs effets sur la santé des personnels.

La présente réorganisation a donc vocation à constituer un socle organisationnel pour la mise en place, mais évolutif permettant d'intégrer progressivement les domaines non couverts, au regard des priorités qui seront définies par la Direction, des ressources disponibles et de la montée en maturité de la politique de santé, sécurité et qualité de vie en service.

Dans cette attente, le développement de ces dispositifs conduira le SDIS à renforcer ses partenariats avec les acteurs spécialisés, notamment la médecine du travail, le service social, les psychologues, le Centre de gestion, le FIPHFP et tout autre organisme compétent, afin d'assurer une prise en charge coordonnée et adaptée des situations individuelles et collectives en matière de santé, de prévention et de maintien dans l'emploi.

En résumé, la création du Groupement Santé, Sécurité en Service constitue une évolution organisationnelle adaptée aux enjeux actuels du SDIS 971.

Réalisée à effectif constant, elle permet de renforcer le pilotage des politiques de santé, de sécurité en service et de qualité de vie en service, tout en clarifiant les responsabilités et en accompagnant la montée en maturité de la démarche de prévention.

Cette organisation, proportionnée aux besoins de l'établissement, offre un cadre évolutif permettant d'adapter les moyens aux besoins futurs tout en garantissant la conformité réglementaire et l'amélioration continue des conditions d'exercice des missions.

Enfin, les membres du Bureau sont informés que le Comité Social Territorial sera amené à donner son avis sur ce projet lors de sa réunion prévue le 16 septembre prochain en amont du présent Bureau.

III – Conclusion :

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

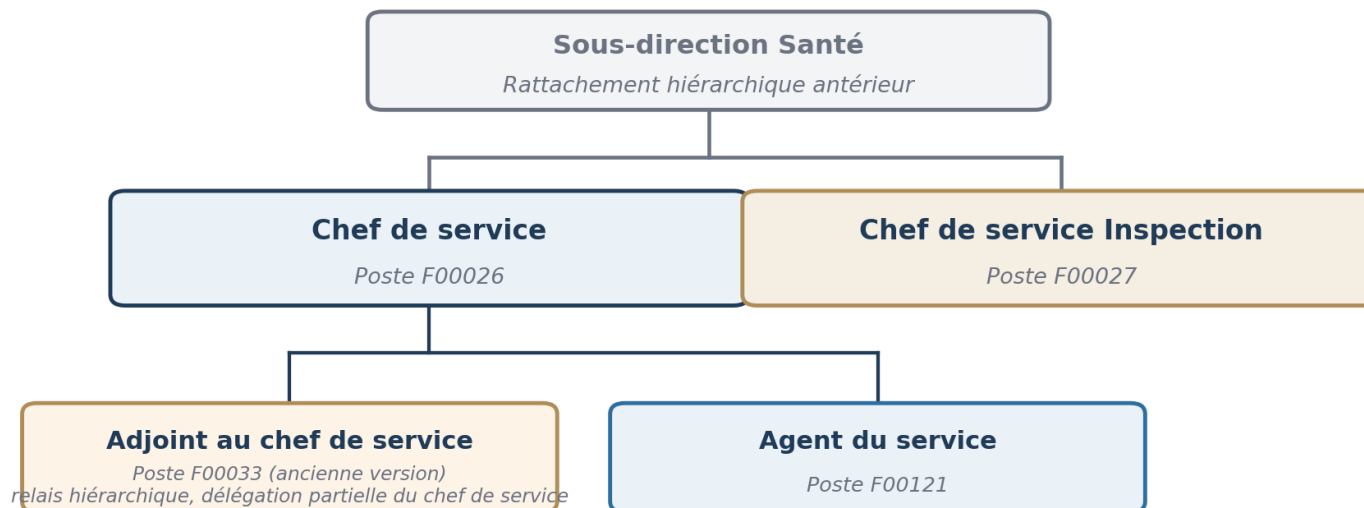
Le Président du CASDIS

Henry ANGELIQUE

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20260916-20261609-09-DE
Date de réception préfecture : 12/10/2026

Organisation ANTÉRIEURE — rattachement à la sous-direction Santé

(avant création du groupement Santé sécurité en service)

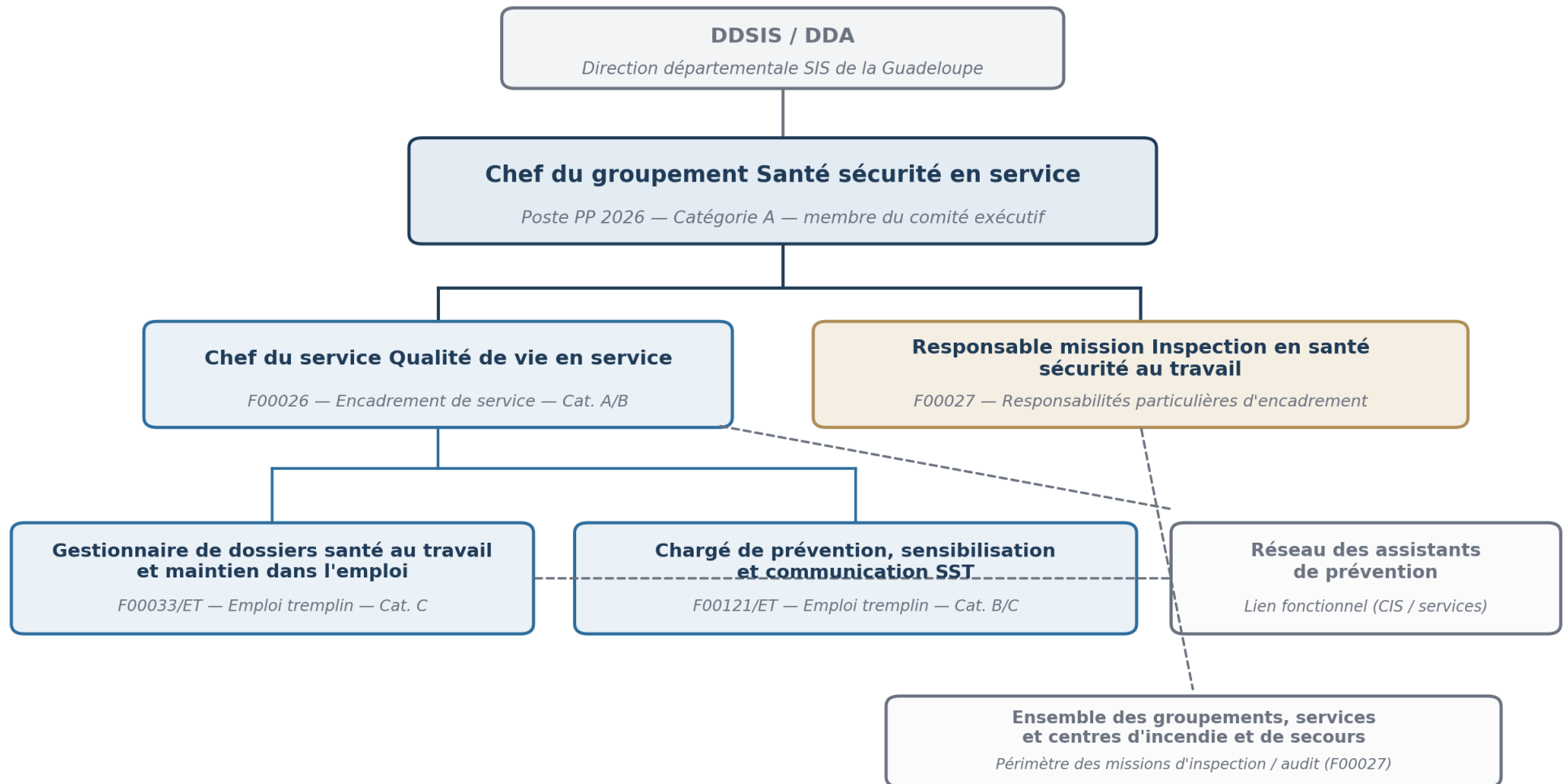


Deux postes d'encadrement pairs (F00026 et F00027), tous deux rattachés à la sous-direction Santé

Sous F00026 : un adjoint (F00033, ancienne version) et un agent (F00121) — pas de groupement dédié Santé sécurité en service

Organisation FUTURE — Groupement Santé sécurité en service (SSS)

Rattachement direct à la direction (DD SIS/DDA)



— Lien hiérarchique

- - - - - Lien fonctionnel

Changement structurant : suppression du poste d'adjoint hiérarchique — deux postes d'exécution non hiérarchisés entre eux, l'un administratif (F00033/ET), l'autre communication/prévention (F00121/ET)